

Compte-rendu du groupe de travail AP 2022 du 18 septembre 2019

AP 2022 : réduction des effectifs au MAA ?

FO Agriculture était représentée par Jean-Christophe LEROY, Xavier SIMON, Loïc PAYET et Thierry ELEOUE

FO se pose la question : que restera-t-il de notre ministère après 2022 ?

Les divers sujets évoqués lors de ce groupe de travail laissent à penser que notre ministère, qui assure des missions « régaliennes et prioritaires », sera-t-il en capacité d'assurer convenablement ses missions dans les prochaines années ?

La question est posée. À force de donner à droite et à gauche il pourrait ne plus rester grand-chose.

Deux bonnes heures ont été nécessaires pour nous présenter les trois grands blocs de cette réforme à laquelle FO Agriculture est fermement opposée :

- Bloc 1 : Déclinaison de la loi de transformation publique
- Bloc 2 : Organisation territoriale de l'État
- Bloc 3 : l'administration centrale et les opérateurs

Premier bloc - La loi de transformation de la fonction publique

Suite à la loi du 6 août dernier, cinq rencontres sont prévues avec les organisations syndicales d'ici la fin de l'année. Parmi les sujets traités lors de ces rencontres il y aura : la présentation générale de cette loi, le volet enseignement et la mobilité.

Bloc 2 : Organisation territoriale de l'État

Six sous-blocs d'envergure inégale et avec des échéanciers différents seront traités dans ce bloc.

Premier sous-bloc : réforme des missions régionales examen (MIREX)

Un groupe de travail est déjà programmé.

Deuxième sous-bloc : le FEADER

Suite au groupe de travail dont nous vous avons rendu compte précédemment, un espace « foire aux questions » a été mis en place ce jour préparé par la DGPE, les régions de France et le secrétariat général. Une rencontre Secrétaire générale, DGPE et Région de France est prévue le 19 septembre 2019 afin d'effectuer un premier tour d'horizon sur cette réforme où l'accent sera mis sur l'accompagnement des agents, les garanties ainsi que la notion de proximité. Il apparaît que les conseils régionaux sont sensibles à tous les enjeux de conduite du changement et d'accompagnement. Madame la Secrétaire générale nous signale que les conseils régionaux n'abordent pas le chantier de la même façon. Certains veulent tout, d'autres presque rien !

FO Agriculture rappelle :

- qu'il y a un risque d'avoir une gestion RH différente selon les régions ;
- qu'il y a une très forte attente d'informations de la part des agents concernant la mise en place et le transfert de ce service qui représente, pour notre ministère, 400 à 500 agents ;
- signale la pression mise sur les personnels du MAA et notamment les directeurs, dans les régions, pour obtenir des informations sur les effectifs à transférer.

Réponse de l'administration :

- le discours de l'État sera le même dans toutes les régions. L'harmonisation est une priorité pour l'État ;
- il y a des choses sur lesquelles on ne doit pas répondre pour l'instant. L'organigramme fonctionnel en est un exemple.

Troisième sous-bloc : résultats mission interministérielle sur la sécurité sanitaire des aliments.

Nous ne savons pas si la mission rendra un compte-rendu avec une mission préférentielle ou si elle laissera libre l'organisation. Les résultats seront connus pour la fin octobre. La mission risque de travailler par scénario. Un élément perturbateur dans ce dossier, le ministère des finances qui recommande de réfléchir sur la mise en place de services régionaux. Notre secrétaire générale nous assure qu'elle n'était pas au courant de cette initiative mais il est évident que, suite au discours de notre Premier ministre, l'approche départementale devrait être retenue. En effet, pour le MAA, le contrôle doit être au plus près du citoyen.

Quatrième sous-bloc : la mise en place des secrétariats généraux communs en métropole et ailleurs !

La circulaire du 2 août a été diffusée dans les services et fixe les périmètres. Le guide du préfigurateur devrait bientôt voir le jour mais sera-t-il suivi à la lettre par les préfets et préfigurateurs. ? Rien n'est moins sûr ! Pour notre ministère ce sont environ **368 ETP (155 du 215 et 213 sur le 206)** qui vont basculer avant le mois de juin 2020 sur le bop 354.

Nous sommes actuellement dans la phase du choix des préfigurateurs : une réunion d'harmonisation interministérielle aura lieu le 19 septembre 2019 pour étudier les choix.

FO conteste les chiffres présentés par notre secrétaire générale : notre poids de départ serait de 6 % (3 740 ETP MI, 1 179 MTES, 378 MAA, 246 Sociaux, 40 Finances).

On voit ici que tout est encore fait pour que le ministère de l'intérieur récupère la plus grosse part du « gâteau ». En effet, dans les 3 740 ETP issus du MI un certain nombre sont issus des SIDSIC qui sont en position normale d'activité (PNA). Notre administration nous dit ne pas avoir connaissance de cette affirmation bien que le représentant du MAA présent au CT des DDI était également présent à ce groupe de travail ! Le sujet sera abordé lors de la réunion d'harmonisation et une réponse nous sera apportée.

Pour FO, comme évoqué lors du CT des DDI, le calcul proposé par le MI (DSAF) doit être revu, il ne faudrait pas que l'on assiste au même scénario que pour les SIDSIC où, rappelons le, l'encadrement représente 80 % des agents issus du MI.

Égalité femmes/hommes : Y avaient-ils pensé ?

Sujet sensible dans notre ministère, ce point semble avoir été oublié. **FO** sera attentive.

Les phases de mise en place de ce service du ministère de l'intérieur à vocation interministérielle :

- les préfigurateurs vont être désignés pour fin septembre,
- un premier bilan devrait être fait au 30 octobre,
- les transferts sont inscrits au PLF 2020,
- mi-décembre, un point sera fait sur les regroupements immobiliers,
- la mise en place sera effective au plus tard au 30 juin,
- les agents intégrant ce service bénéficieront d'un entretien individuel avec le préfigurateur,
- notre ministère sera attentif aux SG issus du MAA non retenus.

Malgré l'insistance des organisations syndicales, c'est bien une réorganisation et non une restructuration de ce service auquel nous allons assister. Point important, car en terme de rémunération ce n'est pas la même chose.

Cinquième sous-bloc : le réseau insertion emploi

Des évolutions sont à prévoir avec des fusions des UD DIRECCTE DDCCS(PP). 47 DDCCS(PP) et 21 directeurs issus du MAA seraient concernés. Nous assisterons à la création de nouvelles directions. Pour le cas spécifique de Rennes, il est envisagé de séparer la DDPP de la DDCCS. Il n'y a pas à ce jour d'échéancier précis. Le MAA reste vigilant pour que nos missions soient toujours exécutables et sur les conditions de travail des agents de ces nouvelles structures bien que ce dossier reste piloté par les ministères sociaux.

À noter : des élections professionnelles sont-elles à prévoir ?

Par rapport aux modifications importantes, il devrait y avoir de nouvelles élections professionnelles (CT) afin que la représentativité syndicale soit respectée.

Sixième sous-bloc : l'Outre-mer

Nous assistons à des changements importants en Guyane où la DAAF va intégrer la DDTM.

Pour les autres territoires, la mise en place des secrétariats généraux communs est également prévue mais avec un calendrier décalé. Sur ce point, la Guadeloupe serait en avance, le préfigurateur étant désigné, la Martinique et la Réunion seraient en attente...

Une réflexion est en cours sur les services de formation et de développement (SFD) entre la Martinique et la Guadeloupe. Cela concernerait une quinzaine d'agents mais le sujet est sensible avec des difficultés pour suivre les deux régions. Un des postes de SFD restera vacant en attendant des décisions à venir.

Troisième bloc : l'administration centrale et les opérateurs

Suite de la note du 6 juin, la suppression de quatre commissions a été actée concernant :

- les baux nationaux,
- les conciliations,
- les spécialités véto,
- les améliorations génétiques.

Pour le volet organisationnel, le calendrier glisse, le prochain CITP devrait avoir lieu fin octobre.

Trois axes ont été stabilisés :

1/ L'anticipation des évolutions et la construction de l'avenir

La réflexion tourne autour de l'optimisation au mieux du potentiel (services) mis à disposition. L'idée serait de travailler sur la programmation et de définir qui fait quoi ? Notre ministre aurait une très forte ambition sur la capacité humaine. Concernant la déconcentration RH, il faut aller plus loin.

2/ Le renforcement dynamique du territoire

- Le plan de transformation numérique : évolution en externe et en interne. Demande de plus de moyens pour développer les outils.
- La simplification avec la déconcentration au niveau des DRAAF. Pas de grand mouvement en vue.
- L'ingénierie territoriale : l'État s'est appauvri. Pourquoi ne pas avoir en DRAAF des capacités d'ingénieries ?
- Les maisons France services : réflexion avec les lycées agricoles et MSA (voir chambre agriculture) pour recevoir des services de France Publique.

3 - La recherche de l'efficacité et l'efficience

- Tout ce qui se fait en commun : une réflexion est en cours concernant la mutualisation des missions supports des offices. Celle-ci a été étendue à l'administration centrale. La réflexion se fera par site.
- La circulaire du 5 juin évoquait les doublons. Il faut revoir les procédures pour supprimer des étapes.
- Sur les structures de moins de 100 ETP. Discussion avec l'ODEADOM, INFOMA, Consilium, Adecia, ... Regroupement, intégration ? Il faut que les missions puissent être assurées.
- Le décret du 24 juillet sur les secrétaires généraux demande de revoir tous les textes d'organisation avant le 31 décembre.

Vos représentants FO Agriculture



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

